



# DOCUMENTS DE TRAVAIL D'HABITAT III

## 11 - ESPACES PUBLICS

New York, 31 May 2015





## DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES ESPACES PUBLICS

### MOTS CLÉS

inclusion sociale, égalité des genres, intégration, productivité, connectivité, durabilité environnementale, résilience, sécurité urbaine, partage de valeurs, création d'espaces.

### PRINCIPAUX CONCEPTS

- **Espace public** – les espaces publics sont tous les espaces gérés par l'État ou destinés à l'utilisation publique, accessibles gratuitement et dont tout le monde peut profiter, sans but lucratif. Cela inclut les rues, les espaces ouverts et les bâtiments publics.
- **Espaces urbains communs** – les lieux communs sont traditionnellement définis comme éléments de l'environnement – forêts, atmosphère, cours d'eau, pêcheries ou pâturages – partagés, utilisés et à la disposition de tous. Les espaces communs incluent aujourd'hui les biens publics, comme l'espace public, les marchés, l'enseignement public, la santé et les infrastructures qui permettent à la société de fonctionner.
- **Création d'espaces** – la création d'espaces désigne un processus collaboratif qui consiste à façonner la sphère publique pour maximiser les valeurs partagées. Plutôt que de promouvoir une amélioration de l'urbanisme, la création d'espaces vise à faciliter l'utilisation, en faisant particulièrement attention aux identités physique, culturelle et sociale qui définissent un lieu.
- **Accessibilité piétonne** – degré dans lequel l'environnement bâti est convivial pour les personnes qui se déplacent à pied dans une zone donnée. Les facteurs qui ont une incidence sur cette accessibilité incluent, mais sans s'y limiter : la connectivité des rues ; les divers usages du sol ; la densité résidentielle ; la présence d'arbres et de végétation ; la fréquence d'implantation et la diversité des bâtiments et des entrées, ainsi que les autres sentiments que dégagent les façades.
- **Égalité** – implique la (re)distribution systématique des avantages de la croissance ou du développement, dans un cadre juridique qui garantit des règles du jeu équitables et au travers d'institutions qui protègent les droits des pauvres, des minorités et des groupes vulnérables.

### CHIFFRES ET PRINCIPAUX FAITS

L'espace public fait l'objet d'une attention croissante. En 2011, lors de la 23e Session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, les États membres ont mandaté ONU-Habitat pour consolider les travaux de l'agence qui portaient sur l'espace public, pour développer et promouvoir des politiques liées à l'espace public, pour coordonner et diffuser des connaissances, mais aussi pour prêter assistance aux villes dans la mise en œuvre d'initiatives sur les espaces publics.<sup>1</sup> Le groupe de travail ouvert de l'ONU, chargé de rédiger les Objectifs de développement durable 2016-2030, a proposé le onzième objectif suivant : « rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables ». L'un des objectifs proposés est le suivant : « d'ici 2030, permettre l'accès universel à des espaces verts et publics sûrs, inclusifs et accessibles, en particulier pour les femmes et les enfants, mais aussi pour les personnes âgées et les personnes handicapées ».

Dans ce contexte, dans un échantillon international de 120 villes, la somme de toutes les zones urbaines non couvertes par des surfaces imperméables a été estimée à une quantité comprise entre 30 % et près de la moitié.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> UN-Habitat Resolution 23/4 on Sustainable Urban Development through Access to Public Spaces

<sup>2</sup> Angel, S. (2012), Planet of Cities (pg 208–212)



Sur les 40 villes étudiées<sup>3</sup>, seules 7 allouaient plus de 20 % de leur territoire aux rues de leur centre-ville, et moins de 10 % en banlieue. En Europe et en Amérique du Nord, 25 % du territoire est affecté aux rues dans les centres-villes, tandis que ce chiffre ne dépasse pas 15 % en banlieue. Dans la plupart des centres-villes des pays en développement, moins de 15 % du territoire est alloué aux rues, et la situation est encore pire en banlieue et dans les établissements informels, où la surface du territoire occupée par les rues n'atteint pas 10 %. Cela est révélateur des inégalités considérables présentes dans de nombreuses villes des pays en développement.

Entre 1980 et 2000, le total des taux de la criminalité enregistrés dans le monde a augmenté d'environ 30 %, et on estime qu'autour de 15 % des délits sont liés à la conception et à la gestion des espaces publics.<sup>4</sup> Cela a entraîné la hausse des communautés fermées, barricadées derrière des murs et des installations de sécurité sophistiquées, qui sont apparues dans presque toutes les villes d'Amérique latine et d'Afrique.<sup>5</sup>

Ces 30 dernières années, les espaces publics sont devenus très commercialisés et ont été remplacés par des bâtiments privés ou semi-publics. La commercialisation divise la société et finit par répartir les populations entre différentes classes sociales.

## PROBLÉMATIQUE

Le caractère d'une ville est défini par ses rues et espaces publics. Des places aux boulevards, en passant par les jardins de quartiers et les terrains de jeux pour enfants, l'espace public encadre l'image de la ville. Le modèle de connectivité des rues et des espaces publics forme le squelette de la ville, sur lequel repose tout le reste. L'espace public revêt bien des formes spatiales et peut prendre le visage de parcs, de rues, de trottoirs et de sentiers interconnectés, de cours de récréation, de marchés et halles, mais aussi d'espaces en bordure des bâtiments ou des routes, qui constituent souvent des lieux importants pour les citoyens pauvres et, dans beaucoup de contextes, les plages sont aussi des espaces publics. Cela ne veut pas dire que tous les espaces publics sont des « espaces ouverts » – une bibliothèque, une école ou un autre bâtiment public sont aussi des espaces publics. Les espaces publics servent de cadre à toute une panoplie d'activités – festivités de commémoration d'une ville multiculturelle, échanges d'une ville commerçante, déplacement des marchandises et des personnes, mise à disposition d'infrastructures, ou encore scène de la vie des communautés et moyen de subsistance des citoyens pauvres – par ex. vendeurs ambulants et récupérateurs de déchets.

L'espace public est vecteur d'égalité. Lorsqu'il est inadapté, mal conçu ou privatisé, la ville devient le siège d'une ségrégation croissante. Des lignes sont tracées sur la base de la religion, de l'appartenance ethnique, du genre et du statut économique, parce que les habitants ne se rencontrent pas et n'apprennent pas à se connaître. Peut en résulter une ville polarisée, où les tensions sociales sont possibles et où la mobilité sociale et les opportunités économiques sont étouffées.<sup>6</sup> Des processus d'aménagement et de création adaptés pour les espaces publics soulèvent des questions concernant le droit à la liberté d'expression artistique, au rassemblement politique et à l'habilitation de la société civile, pour profiter, s'engager et échanger les uns avec les autres.

3 UN-Habitat (2013) Streets as Public Spaces and Drivers of Urban Prosperity, Nairobi.

4 UN-Habitat, Global Report on Human Settlements (2007), Enhancing Urban Safety and Security

5 Land Use Policy, Volume 25, Issue 2, April 2008, Pages 153–160

6 UN-Habitat, 2012 Placemaking and the Future of Cities



Des rues et espaces publics bien pensés et entretenus permettent de faire baisser les taux de la délinquance et de réduire la violence<sup>7</sup>, mais aussi de faire de la place pour des activités sociales, culturelles et économiques formelles et informelles, qui contribuent à améliorer la confiance mutuelle et la sécurité. L'espace public peut servir de cadre à la délinquance, qui crée des ghettos urbains et nuit à la bonne gouvernance. Dans beaucoup de villages et de villes, certains espaces publics ne sont pas entretenus et laissés à l'abandon, privés de leur éclat et de leur potentiel. Le défi lié à l'entretien des espaces publics doit être relevé par les municipalités, mais aussi par les citoyens, les communautés et, bien sûr, le secteur privé.

Une ville peut lutter contre les inégalités en mettant à disposition des espaces publics inclusifs, sûrs et accessibles. Veiller à une densité adéquate est important pour étayer la formation du capital social. Les autorités locales occultent parfois l'utilisation de l'espace public par les pauvres, alors même que l'espace public est le « salon du pauvre » et qu'il est important pour la récréation, mais aussi le développement social, culturel et économique des groupes vulnérables.<sup>8</sup> L'espace public, en sa qualité de bien commun, est un catalyseur essentiel pour le respect des droits de l'homme, l'émancipation des femmes et la proposition de débouchés en faveur de la jeunesse. L'amélioration de l'accès à l'espace public et de la participation des populations vulnérables est un puissant instrument pour améliorer l'équité, promouvoir l'inclusion et combattre la discrimination dans l'espace public. Des logements inadaptés devraient être compensés par la mise à disposition généreuse d'espaces publics de bonne qualité. Les investissements dans les rues et infrastructures des espaces publics améliorent la productivité et les moyens de subsistance urbains, mais permettent aussi de mieux accéder aux marchés, à l'emploi et aux services publics, en particulier dans les pays en développement, où plus de la moitié de la main d'œuvre urbaine est informelle.

La dimension de service public liée à l'entretien des rues et des espaces publics, dans le cadre duquel les autorités locales, les citoyens et le secteur privé peuvent coopérer pour gérer et entretenir les espaces urbains communs, est importante, par exemple, avec City Improvement Districts à Johannesburg en Afrique du Sud. En général, le secteur privé ne met pas à disposition des espaces publics réellement accessibles, ni de connectivité urbaine élargie ; le rôle des administrations locales dans la défense et l'entretien des espaces communs est donc crucial.

L'espace public génère une importante valeur économique. Il existe des preuves de l'incidence positive des espaces publics bien pensés et bien gérés sur le prix des biens d'habitation avoisinants. Au Pays-Bas, une vue sur le parc a fait grimper le prix des maisons de 8 %, tandis qu'à Berlin, la proximité des parcs à jeux peut augmenter la valeur foncière de 16 %. Un espace public bien géré encourage la confiance des investisseurs : par exemple, le chiffre d'affaires des entreprises des rues principales de Londres peut augmenter d'entre 5 et 15 % après un investissement dans un espace public adjacent.<sup>9</sup> La hausse de la valeur foncière peut être sur la réhabilitation urbaine peut aider les villes dans leur rôle de moteurs du développement économique et social. Il est délicat de s'opposer à la gentrification, qui peut augmenter les valeurs foncières, en particulier lorsqu'elle insuffle des ressources, une réhabilitation et de nouveaux services dans la ville. Cependant, l'adoption de politiques de redistribution est primordiale pour rediriger les ressources municipales générées par la gentrification et améliorer la mise à disposition, la quantité et la répartition des espaces publics, en faveur des quartiers défavorisés.

7 Refer to Issue Paper n. 2 on Safer Cities.

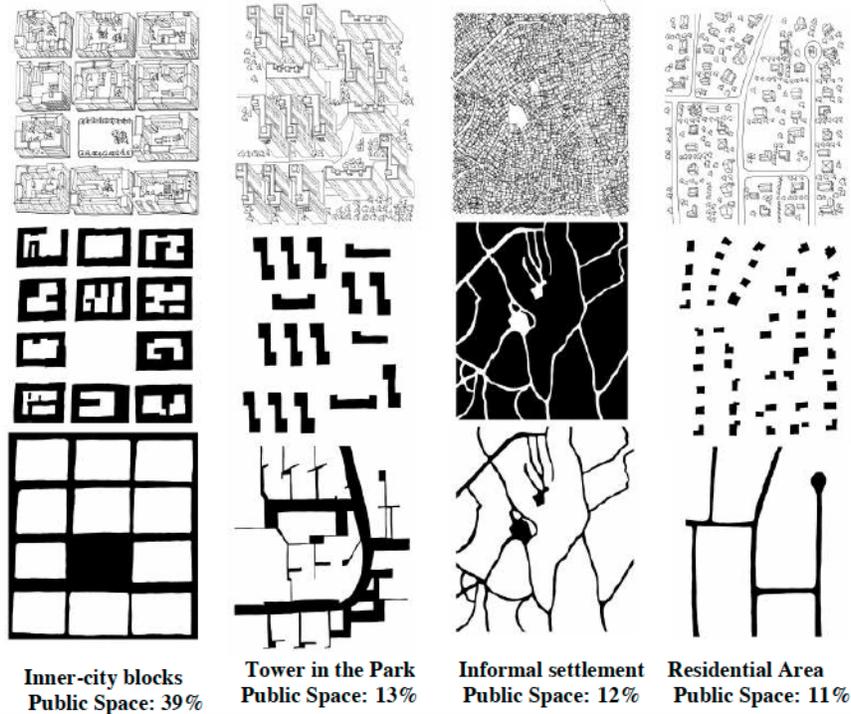
8 Key Messages, Future of Places Conference II, Buenos Aires 2014 -- <http://futureofplaces.com/2014/12/key--messages--from--buenos--aires--conference--2014/>

9 UN--Habitat Global report on Human Settlements: Planning Sustainable Cities (2009)



Les villes et l'espace public sont des moteurs du développement économique. Des espaces publics de bonne qualité jouent un rôle décisif pour attirer les investissements, favoriser les utilisations et les activités, et donc renforcer la sécurité ; mais également pour augmenter la valeur foncière, générer des recettes municipales ; proposer des opportunités d'interaction économique et améliorer les moyens d'existence. Un bon modèle de connectivité de l'espace public se répercute sur la productivité économique, étant donné qu'il améliore l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, en réduisant les coûts de production et en promouvant la mobilité des marchandises et des personnes. L'espace public apporte des avantages importants à toutes les formes d'entreprises, tant formelles qu'informelles. En particulier, les espaces publics où des activités informelles peuvent être exercées apportent aux citoyens pauvres de précieux moyens d'existence. L'espace public partagé est important, par ex. les vendeurs ambulants partagent souvent l'espace public avec d'autres usagers.<sup>10</sup> L'éclat de l'espace public est en lien direct avec la densité urbaine, ainsi qu'avec l'utilisation mixte et la mixité sociale.

Le contexte est important. On constate d'importantes différences entre les espaces publics des diverses zones climatiques, des différents milieux culturel et social, mais aussi entre le monde développé et celui en développement, dans les zones formelles et informelles de la ville, ainsi que l'utilisation flexible de l'espace, par différents groupes de personnes, dans le temps. Cela crée des schémas de quantité d'espace public très variés, comme l'illustrent les images ci-dessous.<sup>11</sup>



10 UN--Habitat, 2009 Planning Sustainable Cities: Global report on Human Settlements, pp148--149

11 UN--Habitat city extension presentation



Les espaces publics doivent être vus comme des zones multifonctionnelles d'interaction sociale, d'échange économique et d'expression culturelle pour une grande diversité de personnes, et ils doivent être conçus et gérés de sorte à garantir le développement social, l'instauration de sociétés empreintes de paix et de démocratie, ainsi que la promotion de la diversité culturelle.

L'espace public est critique pour la durabilité environnementale. Des espaces publics soigneusement aménagés et conçus jouent un rôle crucial dans les stratégies de limitation et d'adaptation au réchauffement climatique. Les espaces verts ouverts minimisent les émissions, en absorbant le dioxyde de carbone de l'atmosphère. Une amélioration de 10 % de la qualité piétonne d'une rue peut permettre une baisse de 15 kg d'émissions de CO<sub>2</sub> par ménage et par an, étant donné que la dépendance à l'automobile est réduite.<sup>12</sup> Les espaces verts peuvent servir de système de drainage durable, de modérateur de la température solaire, de source de refroidissement, d'abri contre le vent et d'habitat pour la faune. De nombreuses administrations municipales se servent de l'aménagement et de l'urbanisme pour catalyser la réhabilitation urbaine, créer des lieux publics vecteurs d'intégration sociale et culturelle, mais aussi promouvoir l'écologisation de la ville. Les administrations locales et nationales élaborent des politiques qui promeuvent les zones habitables denses, assorties d'espaces publics adaptés, pour faciliter les transports publics, encourager les déplacements à pied et en vélo, réduisant ainsi les émissions de CO<sub>2</sub>. La ville dense est la seule forme de ville durable sur le plan environnemental, et doit être attentive aux besoins spéciaux de certains groupes, tels que les personnes porteuses de handicap. Les études montrent que l'interaction avec la nature, par l'intermédiaire d'espaces publics verts, est associée à la santé générale et mentale.<sup>13</sup> L'Organisation mondiale de la santé recommande un minimum de 9 mètres carrés d'espace vert par tête et que tous les habitants vivent à moins de 15 minutes de marche d'un espace vert. D'autres études suggèrent que les services urbains d'écosystème, comme la réduction de la pollution atmosphérique et le refroidissement urbain, présentent plusieurs avantages à long terme sur la santé.<sup>14</sup>

Le renforcement des cadres juridiques peut contribuer à protéger l'espace public. Des cadres juridiques médiocres, associés à une faiblesse politique, se traduisent par l'accaparement des terrains publics, l'appropriation des avantages par des acteurs privés et le conflit entre communautés et gouvernement, en matière d'utilisation de l'espace public. Alors que l'urbanisation se poursuit, les proportions d'espace public créées et garanties restent limitées. Le rôle de la législation, de la réglementation et de leur application est un mécanisme clé pour garantir la mise à disposition, la vitalité et l'utilité de l'espace public à long terme. Une politique claire, consciente de sa capacité à faire appliquer les lois et les règlements, est primordiale pour que les espaces publics soient bien gérés et protégés. Dans l'idéal, les systèmes d'aménagement urbain devraient viser à intégrer l'exigence d'un espace public adapté aux programmes locaux et municipaux.

Renforcement des connaissances, des instruments et des approches pour un espace public viable au niveau de la ville. L'attention portée à la quantité, à la répartition, à l'accessibilité et à la qualité des espaces publics dans les villes est sporadique, et les données comparatives manquent. Bien que certaines villes possèdent des indicateurs d'espace ouvert, il n'existe aucun outil ni indicateur approuvé pour évaluer la quantité ou la qualité de l'espace public. Les universités et centres de recherche ont un rôle à jouer dans le développement et la mise en avant de ces outils .

<sup>12</sup> UN--Habitat, Urbanization For Prosperity Policy Statement, 25th Session of the Governing Council

<sup>13</sup> Elmqvist, Th., Fragkias, M., Goodness, J., Güneralp, B, Editors (2013) A Global Assessment "Urbanization, Biodiversity and Ecosystem Services: Challenges and Opportunities" pg 199

<sup>14</sup> Ibid



L'espace public se prête bien aux approches participatives. L'accès aux espaces publics et la participation à ces derniers est une première étape vers l'habilitation de la société civile. La création, la protection, la gestion et la jouissance des espaces publics sont des opportunités idéales pour impliquer tous les citoyens, en veillant à transformer les intérêts individuels et différenciés en pratiques collaboratives.<sup>15</sup> La recherche d'instruments d'engagement, pour la garantie et l'entretien des espaces publics, stimule le concept de création d'espaces, incite les habitants à repenser et réinventer collectivement les espaces publics ainsi qu'à améliorer leurs quartiers. L'espace public permet à la population de rester engagée et de trouver sa place dans la ville. Cela suppose de respecter et de protéger droits et libertés, tels que la liberté d'expression et le droit au rassemblement, à l'information, à la consultation et à la participation aux processus décisionnels. Une ville bien gérée devrait favoriser la cohésion sociale et créer un capital social, en faisant participer la communauté à la conception, à la gestion et à l'entretien de l'espace public. Les approches interdisciplinaires et participatives à l'espace public sont l'occasion pour les urbanistes, les paysagistes, les architectes, les ingénieurs et les designers d'exprimer pleinement leur fonction.

Les revendications concurrentes sur la mise à disposition d'espaces publics – entre par exemple vendeurs ambulants, piétons et voitures, pourraient être transformées en éléments proactifs, qui garantissent que le paysage urbain reflète nos sociétés, histoires et diversité culturelle complexes. La manière dont la population utilise l'espace public et les rues est révélatrice des différences de classe sociale, de sexe, d'âge et d'appartenance ethnique. Certains groupes, comme les femmes, les enfants, les sans-papiers ou les pauvres, peuvent être exclus de l'espace public, par la violence ou le contrôle. Dans la mesure où l'espace public est un lieu de convivialité et de tolérance, mais aussi de différence et de conflit d'utilisations dans le temps, il doit parfois être accompagné de mesures de médiation et de l'établissement de mécanismes de résolutions des conflits, pour surmonter les divergences.

Les politiques et stratégies menées à l'échelle de la ville devraient garantir l'aménagement, la conception et la gestion des espaces publics à différentes échelles. La garantie d'une répartition des espaces publics dans toute la ville est une manière, pour les gouvernements, de réduire les inégalités et de redistribuer les avantages. L'avantage de la préparation d'une stratégie/politique à l'échelle de la ville est qu'elle permet de protéger et de créer un réseau d'espaces publics de bonne qualité. Sans stratégie/politique claire, il est difficile pour les administrations locales de prioriser, de dépenser et de planifier les ressources, mais aussi de laisser voir la quantité d'espace public évaluée, ainsi que d'atténuer les incidences négatives des interventions spécifiques aux sites (par ex. gentrification). Un solide cadre politique stratégique, étayé par l'urbanisme, est primordial. Étonnamment, les programmes urbains ne dispensent pas tous suffisamment d'indications concernant la création, la disposition et la conception des espaces publics.

Un nouveau paradigme évolue, pour créer ou protéger les espaces publics. Comme facteurs favorables du nouveau programme urbain, citons les règles et la législation concernant la création et la protection de l'accès aux espaces publics, l'aménagement urbain et l'urbanisme, qui permettent de créer des espaces publics de qualité, et en quantités adaptées, ainsi que la finance et l'économie urbaines, pour le partage des valeurs, la promotion du développement économique local, l'emploi et l'attrait des investissements.<sup>16</sup>

Garantir l'espace public dans les extensions urbaines prévues, la rénovation/densification des centres et la réhabilitation des quartiers informels, dans le cadre du programme de développement urbain. Dans beaucoup

<sup>15</sup> UN-Habitat ( March 2015), Report of the Seventh Session of the World Urban Forum: Urban Equity in Development Cities for Life

<sup>16</sup> UN-Habitat 2013. Streets as Public Spaces and Drivers of Urban Prosperity. Nairobi.



de villes, les proportions d'espace public créées et garanties restent limitées. Dans les régions développées et formelles, il est essentiel de protéger et d'améliorer l'espace public existant, de renforcer sa sécurité, de perfectionner sa gestion et son aménagement, ainsi que d'en augmenter l'accès ; des normes d'aménagement peuvent protéger l'espace public du développement et soutenir la création croissante de nouveaux espaces publics, à l'instar de Hong Kong, où une hausse de la surface construite est accordée en récompense aux promoteurs qui créent de nouveaux petits parcs sur un site contraint. Dans les établissements informels, une approche participative à la réhabilitation des taudis peut permettre d'identifier des espaces où une intervention guidée par la communauté peut améliorer les installations et les services sans entraîner de relogements massifs, par exemple l'approche de réorganisation de Slum Dwellers International au Cap, en Afrique du Sud, où la construction de sentiers et de voies d'accès, l'amélioration du drainage et la mise à disposition d'espaces de jeu améliorent la qualité de vie. Dans les extensions urbaines prévues, des affectations plus généreuses sont possibles en garantissant qu'elles sont appropriées sur les plans culturel et climatique.

Développement urbain guidé par l'espace public. Lorsque l'aménagement se concentre sur la mise à disposition d'un espace public connecté suffisant, dans l'objectif de soutenir une densité adaptée, les projets d'infrastructure, de lotissement des terres et le développement se font de manière plus efficace et durable. L'espace public peut être un moteur de développement urbain, en garantissant que la construction ne sera autorisée que si l'espace public a été organisé avant le début des travaux. Le lien entre espace public et développement urbain doit être entendu au sens de chaque contexte et cadre juridique, pour prévenir la création d'espaces publics non gérés et/ou d'espaces publics lacunaires, monnaie courante dans de nombreuses villes. Ces dernières décennies en particulier, beaucoup de villes ont placé l'espace public au cœur du développement urbain, comme Bogota en Colombie.

Objectif d'espace public. ONU-Habitat propose un ensemble d'objectifs concernant la quantité de terrain à affecter aux rues et à l'espace public en zone urbaine, pour asseoir les villes sur des fondements adéquats. L'objectif proposé pour l'espace public est que 45 %<sup>17</sup> de la superficie des terres devraient être alloués aux rues et à l'espace public. Cet objectif peut être réparti entre 30 % pour les rues/trottoirs et 15 % pour les espaces ouverts, les espaces verts et les installations publiques.<sup>18</sup> L'objectif concernant la connectivité des rues est de 80 à 120 intersections par kilomètre carré.<sup>19</sup> À un niveau optimal de 100 intersections par km<sup>2</sup>, et une largeur moyenne de 15 m pour chaque rue<sup>20</sup>, les rues d'une ville occuperaient environ 28 % de sa superficie totale. {0}This should also be complemented by a qualitative target assessing accessibility, use and safety among other aspects.<0}>Ces objectifs devraient être complétés par un objectif qualitatif, qui évalue l'accessibilité, l'utilisation et la sécurité, entre autres aspects.<0}

## LEVIERS D'ACTION

1. Aux niveaux régional et municipal, les stratégies menées à l'échelle de la ville doivent se concentrer non seulement sur les lieux et les espaces, mais également sur la forme, la fonction et la connectivité de la ville dans son ensemble.
2. Les collectivités locales devraient intégrer la conception du réseau de l'espace public à leurs plans de développement.
3. Au niveau des quartiers, les processus d'urbanisme devraient impliquer les communautés, pour favoriser l'inclusion sociale, célébrer le multiculturalisme et favoriser les moyens d'existence urbains, créant ainsi des espaces riches et animés dans les espaces urbains communs.

<sup>17</sup> defined by those achieving a minimum density of 150 inhabitants per hectare, the minimum threshold for a viable public transport system.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> <http://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/StreetPatterns.pdf>

<sup>20</sup> minimum for one vehicular lane each direction, streetside parking, planting and sidewalks



4. Les lois et règlements doivent être remaniés, pour établir des systèmes propices à la création, la redynamisation, la gestion et l'entretien de l'espace public, notamment au moyen de processus participatifs, afin de définir l'utilisation des espaces publics et gérer l'accès à ces derniers.
5. Les instruments de partage de la valeur foncière et de réaffectation des terres devraient être largement adoptés et promus, pour que les municipalités puissent récupérer des plus-values sur le foncier privé, générées par une amélioration de l'espace public, afin de soutenir l'investissement dans l'espace public.
6. L'investissement dans l'espace public doit être exploité comme moteur de développement économique et social, en tenant compte des relations entre villes et campagnes.
7. Alors que les villes s'étendent, le terrain nécessaire pour les rues et espaces publics, ainsi que les réseaux d'infrastructure publics, doit être garanti. Les projets urbains doivent veiller à ce que suffisamment d'espace public soit prévu dans les extensions et remplissages planifiés, ainsi que dans les projets participatifs de réhabilitation des quartiers informels. Les instruments permettant de créer de l'espace public à partir de terrains privés sont d'une importance cruciale.
8. Il convient d'encourager le débat sur les objectifs, les indicateurs et les principes liés à l'évaluation de la répartition, de la quantité, de la qualité et de l'accessibilité de l'espace public.

#### PLATEFORMES ET PROJETS

Programme international d'ONU-Habitat sur l'espace public – étudie l'espace public, élabore et promeut des approches y relatives, coordonne les partenaires, diffuse des connaissances et assiste directement les villes dans le développement de stratégies liées aux espaces publics et déployées à l'échelle de la ville - <http://www.urbangateway.org/publicspace>

Réseau international d'ONU-Habitat de bureaux d'études spécialisés en aménagement urbain et en urbanisme – Propose des services aux administrations nationales, régionales et locales en matière de développement d'une approche intégrée et holistique au développement urbain, axée vers les domaines de connaissance suivants : aménagement de l'espace, législation/gouvernance et économie/finance. <http://unhabitat.org/urban-themes/planning-and-design/>

Réseau international d'ONU-Habitat pour des villes plus sûres – plateforme internationale pour les villes et les parties prenantes urbaines qui s'efforcent de prévenir la délinquance et d'améliorer la sécurité urbaine des villes - <http://unhabitat.org/global-network-on-safer-cities/>

Forum sur l'avenir des lieux – collaboration entre ONU-Habitat, la fondation Ax:son Johnson et le projet pour des espaces publics, aux fins de prôner l'importance de l'espace public et de la création d'espaces dans l'aménagement des villes - <http://futureofplaces.com/about-future-of-places/>

*Les Documents de Travail d'Habitat III ont été rédigés par l'Équipe de Travail des Nations Unies, un groupe constitué d'agences et programmes de l'ONU contribuant conjointement à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes. Les Documents de Travail furent finalisés lors d'ateliers dédiés à l'Équipe de Travail de l'ONU qui ont eu lieu à New York du 26 au 29 Mai 2015.*

*Le présent Document de travail a été élaboré avec les contributions d'ONU-Habitat, de la CBD et d'ONU Femmes.*

*La traduction des Documents de Travail en Français a été facilitée par le Gouvernement Français.*